

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE CORSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE**

PRUNELLI DI FIUMORBU

S E A N C E D U 16 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf le seize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'André ROCCHI, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 06/12/2019

Étaient présents : ROCCHI André, PAOLI Christian, FRATICELLI Jean-Jacques ; SANTONI Marie-Josée ; GUIDICELLI Sébastien ; ANDREANI Agnulina ; SANTONI Louis ; SUSINI Vincent ; ELEGANTINI Murielle ; OTTOMANI Jean-François ; PAOLI Franck ; BARBONI Toussaint ; MURGIA Sandrine ; COLOMBANI Victoria ; MICAELLI Marie-Luce ; FRANCISCI Lisa ; ANGELI Filippu Antone ; PAOLI Roxane ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique ; ROSSINI Jean.

Était absent : FILIPPINI Marie-Laure ; ACHILLI Nadine ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; PIERI Pierre-Louis ; CASAMATTA-ANDREANI Bernadette ; FRANCOVICH Stéphane ;

Était représenté :

ACHILLI Nadine a donné pouvoir à FRATICELLI Jean-Jacques ;
FILIPPINI Marie-Laure a donné pouvoir à ANDREANI Agnulina ;
PIERI Pierre-Louis a donné pouvoir à ROCCHI André ;
GAMBOTTI Marie-pierre a donné pouvoir à SUSINI Vincent.

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination du secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal désigne Monsieur SANTONI Louis secrétaire de séance et assistée de Madame Emilie MUSETTI auxiliaire administrative.

DEL161219-05

OBJET : Subvention exceptionnelle Ecole élémentaire

- Vu la demande d'aide financière de Madame VALERO Chrystelle, professeure de CM2 bilingue à Prunelli di Fiumorbu.

En effet la classe de CM2 a un projet pédagogique portant sur la mer. Le parc régional de Corse intervient ainsi que le parc marin des bouches de Bonifacio.

Pour que ce projet puisse être des plus porteur, il est nécessaire d'effectuer 3 sorties en bus dans le Sud de la Corse entre les mois d'avril et juin 2020.

Le budget transport nécessaire pour ces sorties scolaires oscille entre 1 500 € et 1 800 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'attribuer une subvention de 1 500 €.
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à ces attributions.
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2019 ;

Nombre de
conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

Absents : 06

dont représentés : 4

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention de 1 500 €.
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à ces attributions.
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2019 ;

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The signature is stylized and appears to be the name of the Mayor. The stamp is partially obscured by the signature.